

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE PULLY

Séance du Conseil communal du mercredi 30 avril 2014

Préavis 07/2014 Rue du Midi – Rue du Centre

Renouvellement des conduites industrielles, mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, réfection de la chaussée. **Crédit demandé CHF 1'630'000.00**

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis s'est réunie le mercredi 16 avril 2014 dans les bureaux de la Damataire. Elle était composée de :

Mesdames : Isabelle Krenger en remplacement de Mme Verena Kuonen
Anne Schranz.
Messieurs : Ariel Ben Hattar
Philippe Diesbach
Roland Du Bois
Jean Dutruis
Pyrame Jaquet
Jean-Marie Marletaz en remplacement de Mr Léopold Cordey
Présidence Claire-Lise Tille, en remplacement de Mr Léopold Cordey

La Municipalité était représentée par

Messieurs : Marc Zolliker, municipal DTSI
Régis Brasey, chef du projet
Jean-Luc Meylan, chef du bureau technique.

Nous les remercions vivement pour les compléments d'informations et les réponses à nos questions qu'ils ont apportées.

Des plans du chantier et de coupes sont mis à disposition des commissaires pour la séance.

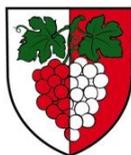
Introduction :

Ce préavis traite d'un problème récurrent. Les conduites en fonte ductile ont été posées en 1979, période durant laquelle la qualité des matériaux et les conditions de pose étaient mauvaises, conduisant à une vitesse de dégradation des conduites supérieure aux attentes.

La rupture de la conduite d'eau potable survenue à la Rue du Midi était située exactement à l'emplacement d'une cale en bois, ce qui a provoqué une forte corrosion locale.

Suite à plusieurs sondages il est constaté que l'état général de la conduite est en assez bon état mais que celle-ci est installée sur des loches(cales) posées tous les 6 mètres.

Afin d'éviter de nouveaux dégâts importants et des coûts très élevés dans ce secteur en pente et pavé, la DTSI recommande le remplacement de cette conduite d'eau avant d'effectuer la remise en état définitive de la chaussée.



Réseau projeté :

La DTSI procédera donc à la pose d'une nouvelle canalisation d'eau potable en polyéthylène (PE), au remplacement, sur le domaine public, du branchement des immeubles riverains raccordés sur la nouvelle conduite, au remplacement d'une borne hydrante pour la défense incendie (BH) à la Rue du Centre.

Selon l'état des conduites privées, les propriétaires riverains seront appelés à les changer à leurs frais et à les raccorder sur la nouvelle canalisation.

Il est à retenir que le système d'évacuation des eaux du secteur Gare- Midi- Centre est de type unitaire. Une canalisation récolte les eaux de la Rue de la Poste et les achemine dans celle de la Rue de la Gare. La canalisation principale récolte les eaux de la Rue du Midi, de la Rue du Centre et de la Ruelle du Croset pour se raccorder au réseau unitaire du Ch. des Osches. Le but est de construire le réseau de canalisations en système séparatif. La solution retenue pour le secteur consiste à raccorder les eaux de la Rue de la Poste vers le giratoire de la Gare et de supprimer la liaison sur la Rue de la Gare.

Il est prévu de remplacer les canalisations de la Rue de la Gare uniquement depuis sa partie inférieure et de conserver la partie supérieure en système unitaire encore quelques temps.

De ce fait une surverse de sécurité sera réalisée entre le collecteur unitaire de la Rue de la Gare et la nouvelle canalisation d'eaux claires projetée à la Rue du Midi.

Le service du gaz de Lausanne, Swisscom et upc cablecom sont associés à ce projet et renouvelleront leurs conduites à leurs frais.

Le périmètre arrêté est défini par la grandeur et le coût du chantier.

Discussion, informations supplémentaires :

La lecture du présent préavis n'apporte pas de problème majeur. Nous passons à une discussion générale et nous recevons quelques informations supplémentaires sur quelques points.

Le chantier débutera par le bas de la Rue du Midi, la circulation sera maintenue et l'accessibilité des résidents sera facilitée.

Une séance d'information sera organisée pour les riverains avant le début des travaux.

Des solutions seront examinées avec la Police pour les places de parkings pour les riverains.

Les tuyaux en PE ont une durée de vie de 30 ans. En général ils ne sont pas posés sur des routes à grand trafic. La garantie de pose est de 2 ans, 5 ans sur les défauts non cachés et 10 ans sur les défauts cachés.

Réseau fibre optique BIP projeté :

Le bureau informatique de la Ville de Pully souhaite profiter des travaux pour renforcer la liaison en fibre optique. La pose du tube dans la rue du Midi qui permettra, à terme, de relier le gymnase de Chamblandes via le Musée d'art de Pully a été souhaité par la Ville de Lausanne pour optimiser l'utilisation de la fibre optique.

**Estimation des coûts :**

Le montant de la régie sur les travaux de génie civil (env.8%) est majoré en fonction des soumissions non rentrées et en prévision d'éventuels travaux de fouilles.

Aménagements urbains :

L'escalier situé au coin en haut de la Rue du Midi sera supprimé. Le profil du terrain sera corrigé pour diminuer la pente au contour de la rue.

Le mobilier urbain sera identique avec celui déjà posé dans différents lieux du village. Les luminaires historiques seront conservés et munis d'un éclairage harmonisé.

Vote :

La commission accepte le préavis à l'unanimité.

La commission des finances a également donné un avis favorable à l'unanimité.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux d'accepter le préavis 07 / 2014 et d'approuver les conclusions de la Municipalité telles qu'elles vous sont présentées.

Pour la commission

Claire-Lise Tille